

**Séance extraordinaire du 18 octobre 2016****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

**1.1** Constatation de l'avis de convocation.

**1.2** Lecture et adoption de l'ordre du jour.

**1.3** Autorisation pour une demande de subvention au Fonds des petites collectivités – Volet 2 pour la salle communautaire.

**2. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2.1** Dérogation mineure numéro 135 concernant l'implantation d'une galerie sur le lot 39 du rang A à Lac-Simon, dans la zone 49-H.

**2.2** Dérogation mineure numéro 136 concernant la construction d'une toiture au-dessus d'une galerie sur le lot P 11-10 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.

**2.3** Dérogation mineure numéro 137 concernant la construction d'une galerie sur le lot 21-B-24 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

**3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**3.1** Dossier employé numéro 04-0030

**4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**4.1** Achat de lampadaires pour le stationnement municipal.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS****6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROCÈS-VERBAL****1.**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **18 octobre à 9 h** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard

Gilles Robillard

Michel Lavigne

Mesdames Chantal Crête, Odette Hébert et monsieur Jean-François David ont motivé leurs absences.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Aucune personne n'assiste à l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents et les en remercie.

**1.1****Constatation de l'avis de convocation.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil municipal.

**1.2**

305-10-2016

**Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité****1.3**

306-10-2016

**Autorisation pour une demande de subvention au Fonds des petites collectivités – Volet 2 pour la salle communautaire.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) lancé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FPC et pour recevoir le versement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT la réception d'une étude préparatoire et esquisse pour l'obtention de subventions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le but de mettre en place les infrastructures requises pour une salle communautaire;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la présentation du projet « Salle communautaire » au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme FPC;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-Simon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Lac-Simon désigne monsieur le maire, Jacques Maillé et monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Madame Martine Picard, MAMOT

Madame Alexandre Perron-Marier, Analyste MEES

Monsieur Stéphane Lauzon, Député d'Argenteuil-La Petite-Nation

**2.**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2.1**

307-10-2016

**Dérogation mineure numéro 135 concernant l'implantation d'une galerie sur le lot 39 du rang A à Lac-Simon, dans la zone 49-H.**

Consultation publique sur cette demande : Madame la conseillère, Louise Houle Richard présente la dérogation mineure. Puisqu'il n'y a aucune personne présente :

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 135;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 135 concernant l'implantation d'une galerie sur le lot 39 du rang A à Lac-Simon, dans la zone 49-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'une galerie dans la marge riveraine. L'empiètement demandé est de 1.67 mètre. La norme pour l'implantation d'une galerie en marge riveraine dans la zone 49-H est de 5 mètres. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie  
Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme  
Propriétaire du lot 39 du rang A

**2.2**

308-10-2016

**Dérogation mineure numéro 136 concernant la construction d'une toiture au-dessus d'une galerie sur le lot P 11-10 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.**

Consultation publique sur cette demande : Madame la conseillère, Louise Houle Richard présente la dérogation mineure. Puisqu'il n'y a aucune personne présente :

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 136;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 136 concernant la construction d'une toiture au-dessus d'une galerie sur le lot P 11-10 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre la construction d'une toiture au-dessus d'une galerie dans la marge riveraine. L'empiètement demandé est de 5 mètres. La norme pour l'implantation d'une toiture au-dessus d'une galerie en marge riveraine dans la zone 10-H est de 5 mètres. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie  
Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme  
Propriétaire de la Partie du lot P 11-10 du rang 4

**2.3**

309-10-2016

**Dérogation mineure numéro 137 concernant la construction d'une galerie sur le lot 21-B-24 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.**

Consultation publique sur cette demande : Madame la conseillère, Louise Houle Richard présente la dérogation mineure. Puisqu'il n'y a aucune personne présente :

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 137;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 137 concernant la construction d'une galerie sur le lot 21-B-24 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre la construction d'une galerie dans la marge riveraine. L'empiètement demandé est de 0.5 mètre. La norme pour l'implantation d'une galerie en marge riveraine dans la zone 29-H est de 5 mètres. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Propriétaire du lot 21-B-24 du rang 2

**3.**

**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**3.1**

310-10-2016

**Dossier employé numéro 04-0030.**

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de préposé à l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Boivin a posé sa candidature à titre de préposé à l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE la Municipalité de Lac-Simon procède à l'embauche de monsieur Julien Boivin à titre de préposé à l'Écocentre, au taux de 15,38 \$ l'heure, à raison de quarante (40) heures par semaine du mois de mai à la mi-octobre, suivant une description de fonction et un horaire déterminé par la direction générale, et à raison de huit (8) heures par semaine, soit chaque samedi, pour le reste de l'année;

QUE l'entrée en fonction se fera le 22 octobre 2016;

ET QUE monsieur Julien Boivin est admissible au régime de pension à prestation déterminée ainsi qu'au régime d'assurance collective de la municipalité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Employé numéro 04-0030

Monsieur Thierry Désormaux, directeur des Travaux publics

**4.**  
**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**311-10-2016**      **4.1**  
**Achat de lampadaires pour le stationnement municipal.**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat de lampadaires soient :

- |                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| - Bosses Design                   | 2 500 \$ l'unité |
| - Richporter Research in Lighting | 2 360 \$ l'unité |
| - Duhamel Électrique inc.         | 1 621 \$ l'unité |

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement prévoit l'installation de 18 lampadaires;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement est subventionné à 100 % en vertu du programme TECQ;

CONSIDÉRANT la résolution 213-06-2016 pour l'achat de lampadaires à éclairage D.E.L. pour le stationnement municipal autorisant une dépense de 20 000 \$;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense additionnelle à Duhamel Électrique inc. de 18 150 \$ plus taxes pour l'achat de lampadaires pour le stationnement municipal;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-02000-723.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**  
c.c. Trésorerie  
Thierry Désormaux, directeur des Travaux publics

**5.**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucun citoyen à l'assemblée.

**6.**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**312-10-2016**      **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 9 h 09.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Jacques Maillé  
Maire

---

Jocelyn Robinson  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier